

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

Date des élections: 8 juin 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République démocratique allemande, la *Volkskammer* (Chambre du Peuple), se compose de 500 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct.

Système électoral

Est électeur et éligible à la *Volkskammer* tout citoyen de la République démocratique allemande âgé de 18 ans révolus le jour des élections et résidant dans le pays, hormis les personnes sous tutelle ou privées définitivement de leurs droits civiques par une décision judiciaire.

Les listes électorales sont établies au plus tard 21 jours avant celui du scrutin et sont affichées pendant deux semaines. Le vote n'est pas obligatoire.

Les candidats à la *Volkskammer* sont désignés de 30 à 40 jours avant celui du scrutin par les partis et les organisations de masse, qui peuvent présenter leurs propositions sur une liste commune de candidats du Front national de la RDA. Les électeurs peuvent proposer, au plus tard cinq jours avant les élections, des modifications à cette ou ces listes.

Les 500 députés sont élus dans 73 circonscriptions à raison de quatre à 13 membres par circonscription en fonction du nombre d'habitants. Est déclaré élu tout candidat qui a recueilli plus de la moitié des suffrages valablement exprimés dans sa circonscription. Si, dans une circonscription, moins de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir obtiennent la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin dans les 90 jours afin de pourvoir tous les sièges. Si le nombre des candidats obtenant la majorité absolue est supérieur à celui des sièges à pourvoir dans une circonscription, c'est l'ordre des candidats sur la liste qui est décisif. Les candidats auxquels, conformément à ce système, il n'est pas attribué de siège, deviennent des suppléants éventuels et occupent les sièges qui deviennent vacants à la *Volkskammer* en cours de législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections de 1986 à la *Volkskammer* ont eu lieu en même temps que celles aux 14 assemblées régionales du pays et à l'Assemblée municipale de Berlin, capitale de la RDA.

Les partis politiques et les organisations de masse - appartenant tous au Front national de la République démocratique allemande - ont pris part au scrutin sous la direction du Parti socialiste unifié (SED) formé en 1946. Le nombre total des candidats du Front national était de 703, dont 500 ont été élus le jour du scrutin, les 203 restants devenant des suppléants.

Lors de sa séance inaugurale tenue le 16 juin, la *Volkskammer* a réélu M. Willi Stoph à la présidence du Conseil des Ministres. M. Erich Honecker, Secrétaire général du SED, a été également réélu Président du Conseil d'Etat (Chef de l'Etat) le 16 juin.

Données statistiques

Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Volkskammer

Nombre d'électeurs inscrits	12 434 444	
Votants	12 402 013	(99,74%)
Bulletins blancs ou nuls	2 407	
Suffrages valables	12 399 606	
<i>Suffrages en faveur du Front national de la RDA</i>	<i>12 392 094</i>	

Formation politique	Nombre de candidats	Nombre de sièges
Front national de la République démocratique allemande	703	500

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Ouvriers	271
Intellectuels	126
Employés	69
Membres des coopératives de production agri- cole, paysans individuels, jardiniers	31
Divers	3
	<hr/> 500

3. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes.	339
Femmes.	<u>161</u>
	500

4. Répartition des députés par classes d'âge

18-24 ans.	26
25-30 »	34
31-40 »	60
41-50 »	118
51-60 »	181
Plus de 60 ans.	<u>81</u>
	500